

Département de la Drôme Arrondissement de Nyons Commune de Roynac		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROYNAC			
Date de convocation :	30 septembre 2025	L'an deux mille vingt-cinq, le sept octobre à vingt heures trente, Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Valérie ARNAVON, Maire.			
Convocation affichée le :	30 septembre 2025				
Nombre de conseillers :		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
En exercice : 10		ARNAVON Valérie	X		
Quorum : 6		LEBORNE Bernard	X		
Présents : 8		CROZIER Claudine	X		
Représentés : 2		COUTELIER Richard	X		
Votants : 10		EHRHARD Philippe	X		
		GALLAS Michel		X	B. LEBORNE
Secrétaire de séance :		GAYET Emmanuel		X	V. ARNAVON
Bernard LEBORNE		LLABRES Pierre-Alexandre	X		
		MORETTO Alfred	X		
		VERNET Emilie	X		

2025	-07	-07	SDED – Révision statutaire portant restitution de la compétence « autorité organisatrice de distribution de chaleur et de froid
------	-----	-----	--

Madame le Maire informe le Conseil municipal du courrier de Mme la Présidente du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, reçu le 21 août 2025, lui notifiant la délibération du Comité syndical n° CS-2025-22-02 du 17 juin 2025 relative à la révision statutaire portant restitution de la compétence « Autorité organisatrice de distribution de chaleur et de froid ».

Cette révision doit entrer en vigueur au 1^{er} juillet 2026. Elle permettra au Syndicat de tirer les conséquences du changement de mode d'exploitation du seul réseau de chaleur du territoire.

Madame le Maire présente ensuite les principales modifications des statuts de Territoire d'énergie Drôme-SDED :

1. Il s'agit de supprimer la compétence optionnelle « Autorité organisatrice de la distribution de chaleur et de froid » prévue à l'article 2-II-1) des statuts.

Cette restitution ne concerne qu'une seule commune. Elle a été préconisée par la Chambre régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes dans un rapport du 4 juillet 2023, à la suite duquel le Syndicat a fait réaliser un schéma directeur qui a conclu à la poursuite du service sous la forme d'une délégation de service public (DSP), en lieu et place d'une gestion directe par le Syndicat.

La commune de Vassieux-en-Vercors a approuvé la reprise de cette compétence optionnelle à la signature du contrat de DSP, qui interviendra au cours du 1^{er} semestre 2026.

Par suite, du fait de la restitution de cette compétence, le Syndicat n'assumera plus aucune mission d'Autorité organisatrice de la distribution de chaleur et de froid à compter du 1^{er} juillet 2026.

2. Il convient également de supprimer les activités connexes se rapportant à cette compétence optionnelle (article 2-III-4) et 5)).

Dans la mesure où ces activités ne s'inscrivent plus dans le prolongement de ses compétences, le Syndicat est tenu de les supprimer.

Conformément aux articles L.5211-17-1 et L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification. A défaut, sa décision serait réputée défavorable.

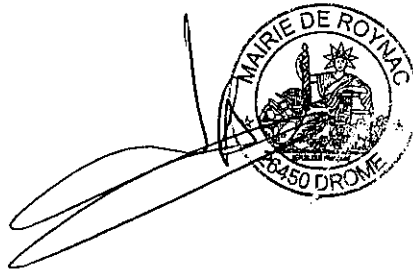
Après compilation des délibérations des collectivités membres du Syndicat, si la condition de majorité qualifiée est réunie, un arrêté inter préfectoral clôturera cette procédure en fixant les nouveaux statuts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme dont le texte, issu de la délibération du Comité syndical n° CS-2025-22-02 du 17 juin 2025 relative à la révision statutaire portant restitution de la compétence « Autorité organisatrice de distribution de chaleur et de froid », est joint à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à notifier cette délibération à Mme la Présidente du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, au retour du contrôle de légalité et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme.*

**Le Maire,
Valérie ARNAVON**

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Valérie ARNAVON', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE ROYNAC' at the top and '26450 DROME' at the bottom, with a central emblem depicting a landscape with a tower and trees.